

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL



**Climat des Affaires et
Compétitivité de l'économie nationale**

**Etat des lieux et
Plan d'Action 2020-2021**

**55 mesures d'urgence visant
l'amélioration de l'environnement des
affaires et de l'investissement en Algérie**

Septembre 2020

Le Mot du Président



L'environnement des affaires est au centre des enjeux de la relance de l'économie algérienne et la dynamisation de croissance économique d'une manière générale. La conviction du Gouvernement, que nous partageons, qu'une croissance forte et durable est nécessaire pour le développement de l'Algérie. Elle est possible.

Dans ce cadre, le Gouvernement a confié au CNES la supervision et la consolidation des travaux du Comité dédié à l'amélioration de l'environnement de l'entreprise, dans une démarche d'ensemble inclusive, collaborative et diligente visant l'amélioration substantielle de l'environnement de l'entreprise et de l'investissement en Algérie.

Ce Comité constitue un cadre de concertation et d'action, regroupant toutes les parties prenantes (Ministères, Organisations patronales, Associations professionnelles ainsi que des experts nationaux) qui ont, ainsi, été étroitement associé dans l'identification, l'élaboration et l'évaluation des réformes prioritaires liées au climat des affaires, ***une démarche participative qui garantit à notre sens la cohérence et la pertinence de la démarche adoptée.***

Il s'agit en fait et *in fine* d'engager la transformation stratégique et durable de l'économie nationale et de mettre en place les conditions de sa compétitivité, en particulier celles inhérentes au climat des affaires, afin de :

- 1. Renforcer les capacités productives des entreprises*** et d'exploiter efficacement les ressources naturelles du pays ;
- 2. Densifier les partenariats stratégiques et durables***, à tous les niveaux, répondant ainsi aux objectifs de développement socio-économique et permettant un transfert technologique, du savoir-faire et le développement de la bonne gouvernance dont l'Algérie a besoin ;
- 3. Créer les conditions de développement d'une économie innovante*** et compétitive, pourvoyeuse d'emplois et de valeur ajoutée.

Trois principes directeurs fondamentaux ont guidé le CNES dans la gestion des travaux du Comité, à savoir :

- 1. Le pilotage institutionnel de l'économie algérienne doit veiller au respect du principe de la liberté d'entreprendre et d'investir*** et la stabilité du cadre juridique, offrant ainsi aux investisseurs un *cadre d'action concurrentiel* et *une protection contre des modifications* de la législation ou du cadre juridique qui pourraient leur être défavorables;

2. **La promotion de l'économie de marché en tant que cadre de la dynamique de la croissance économique** et qui doit s'ériger en mode de régulation et d'organisation économique où l'entrepreneur et l'investisseur sont de véritables acteurs du développement économique ;
3. **Les institutions publiques doivent devenir redevables de leurs actions**, de manière à favoriser la création d'entreprises et la promotion de l'investissement, et de débarrasser l'entrepreneur de toutes contraintes administratives coûteuses, redondantes et inutiles.

Sur la base de ces **principes directeurs**, la démarche adoptée par le Comité s'est appuyée sur **quatre objectifs structurants**, constituant une matrice commune à l'ensemble des mesures retenues au titre du Plan d'Action 2020-2021 :

- i. **Renforcer la transparence** et simplifier les procédures administratives;
- ii. **Moderniser le droit des affaires** et offrir un cadre réglementaire adapté et incitatif à l'investissement et à l'entrepreneuriat.
- iii. **Généraliser l'usage des techniques de l'information** et de la communication à l'ensemble des structures administratives;
- iv. **Améliorer la concertation et la communication** autour de réformes institutionnelles engagées par l'Algérie.

Le présent rapport propose un Plan d'Action dont la mise en œuvre s'étale sur les années 2020 et 2021. Il est articulé autour de **55 recommandations de mesures d'urgence** à engager à court terme, voire immédiatement.

Aussi, et dans le cadre de sa nouvelle mission de coordination, le CNES s'engage à élaborer, au plus tard à fin octobre 2020, un **Tableau de bord de mise en œuvre du Plan d'action 2020-2021**, une fois validé par le Gouvernement, en définissant les indicateurs-clefs de succès nécessaires au suivi du processus d'amélioration du Climat des Affaires.

Je souhaite adresser, pour finir, mes vifs remerciements à toutes les parties et tous les cadres ayant pris part aux travaux du Comité et à l'élaboration du présent rapport qui, outre les actions continues d'accompagnement à sa mise en œuvre, fera l'objet par le CNES, cycliquement, d'un bilan d'évaluation périodique, probablement selon une périodicité trimestrielle.

INTRODUCTION

De nombreuses réformes à caractère législatif, réglementaire et institutionnel ont été menées depuis plusieurs années et ont apporté des aménagements visant à améliorer la qualité du climat des affaires, mais, ainsi que le note le Plan d'Action du Gouvernement :

« Les actions engagées dans les domaines industriel et minier et de promotion de l'investissement dans notre pays, aussi bien par l'Etat que par les entreprises à leur niveau, n'ont pas eu les effets escomptés, ni sur les secteurs industriel et minier, ni sur les performances de l'économie dans son ensemble. Les faibles performances des secteurs industriel et minier et le caractère erratique de la croissance économique dans notre pays ont été loin de refléter les besoins lancinants de développement économique, territorial et technologique, et d'intégrer les nouveaux enjeux de compétitivité et de transformation de l'économie, notamment ceux liés au développement vertigineux de l'économie numérique. »

Les besoins et les défis de la refondation de l'économie nationale nous imposent, dès lors, de **modifier radicalement le fonctionnement de l'économie** et les modalités et conditions de l'intervention des Pouvoirs Publics dans la sphère économique. Nous devons mettre fin aux politiques économiques les plus laxistes, menées durant deux décades, avec leurs effets désastreux en termes de désindustrialisation, de développement de l'informel et de décapitalisation en ressources humaines.

Il s'agit de prendre à bras le corps **une crise protéiforme dont la nature est foncièrement systémique**, et de lancer, sans tarder, les **chantiers de réformes multisectorielles** inscrites dans le Plan d'action du Gouvernement et que le Comité, dédié à l'amélioration du Climat des Affaires, ait pour mission pour ce qui le concerne, de traduire de manière tangible pouvant impacter le classement de l'Algérie dans le Doing Business.

L'Algérie doit mettre en place de nouveaux moteurs de croissance économique, autour de la promotion des investissements dans les secteurs productifs et visant une transformation structurelle du système productif national et une réelle diversification de l'économie, dans un objectif de réduction de la dépendance aux hydrocarbures.

Aussi, l'amélioration du climat des affaires et une réévaluation subséquente du classement de l'Algérie dans le Doing Business amèneront les Pouvoirs Publics à cibler, en priorité, l'écosystème des TPE/PME. Néanmoins, une vision étroite, aussi pertinente soit-elle rattachée à la seule méthodologie du Doing Business, ne devra pas occulter la nécessité d'investissements lourds et volumineux dans des secteurs

stratégiques, tels que la pétrochimie, la métallurgie, les matériaux de construction,
...

Le développement de notre économie reposera, incontestablement, sur le développement des investissements dans les activités productives (Industrie, Agriculture et Pêche, Tourisme), et le traitement associé au développement numérique, et qui restent les véritables sources de créations de richesses et d'emplois, assurant le rôle de principal catalyseur de la croissance et du développement économique durable de la Nation.

Aussi, est-il capital de noter que la finalité de la démarche n'est pas tant de bien se classer dans ce système, mais bel et bien d'améliorer le climat des affaires de l'Algérie, le Doing-Business étant adopté comme cadre référentiel, dans l'optique de placer l'environnement des affaires dans une posture d'amélioration continue de ses performances absolues et relatives (par rapport aux autres pays), le tout visant l'amélioration de l'investissement et de la création et le développement des entreprises, les TPE/PME en particulier.